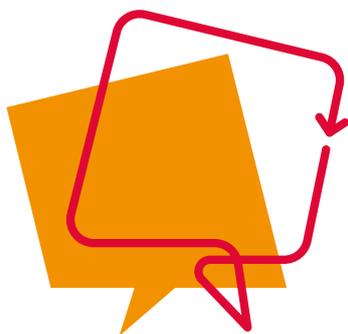


Du 2 octobre
au 2 décembre 2023



Organom • Grand Bourg Agglomération

CONCERTATION PRÉALABLE

Création d'une chaufferie à La Tienne
et d'un réseau de chaleur



Organom • Grand Bourg Agglomération

CONCERTATION PRÉALABLE

“ Du 2 octobre au 2 décembre 2023

Vous êtes invités à participer à la concertation préalable préfigurant la construction d'une **chaufferie** sur le Pôle de traitement et de valorisation des déchets de La Tienne à Viriat. L'énergie produite alimentera le **réseau de chaleur** en développement de l'agglomération de Bourg-en-Bresse.

Ce projet global porté par Organom et Grand Bourg Agglomération relève ainsi deux défis de la transition écologique : une meilleure valorisation des déchets et la production d'une énergie à partir d'une ressource locale.

Informez-vous, posez vos questions, contribuez ! ”

LA CONCERTATION PRÉALABLE, C'EST QUOI ?

La concertation préalable est **un temps d'information et d'échange**, qui se situe en amont d'un projet ayant un impact sur l'environnement. Elle permet à chaque citoyen de participer : en s'informant, en comprenant les enjeux et en partageant ses remarques et propositions. Le cadre de la concertation, fixé par le Code de l'environnement, est adapté à chaque territoire et à chaque projet.

SUR QUEL PÉRIMÈTRE ?

Sont invités à s'exprimer, les habitants :

- des communes en proximité de la chaufferie : Bourg-en-Bresse, Jasseron, Saint-Étienne-du-Bois, Viriat,
- des communes adhérentes au syndicat de traitement des déchets Organom (voir carte).



QUI ?

La concertation préalable est ouverte à tous : habitants, industriels, commerçants, scolaires, associations...

PARTICIPEZ !

De nombreuses visites, animations et ateliers seront organisés dans le cadre de la concertation préalable.

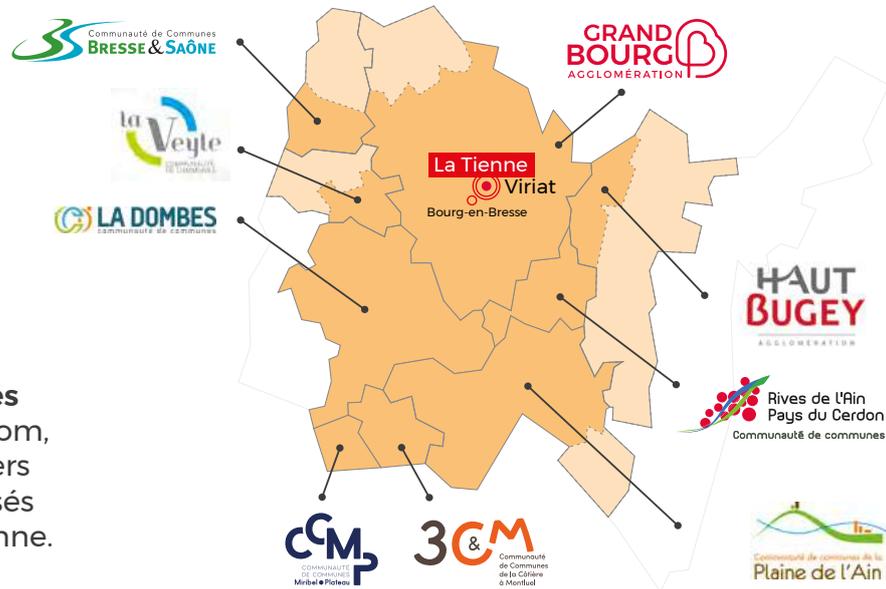
Retrouvez plus d'informations et le dossier de présentation du projet sur organom.fr et grandbourg.fr



QUI GÈRE VOS DÉCHETS ?



Organom est le syndicat intercommunal qui gère le Pôle de traitement et de valorisation de La Tienne à Viriat Bourg-en-Bresse.

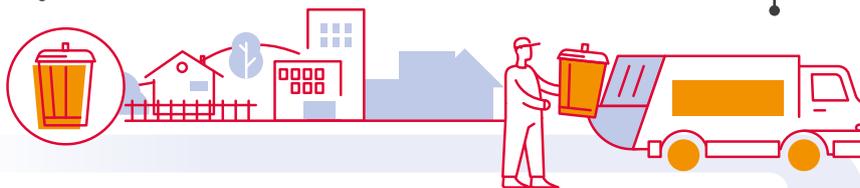


Si vous habitez dans l'une des **9 intercommunalités** adhérentes à Organom, vos déchets ménagers sont traités et valorisés sur le Pôle de La Tienne.

SUIVONS LE CIRCUIT DE NOS DÉCHETS MÉNAGERS

1 Vous déposez vos déchets ménagers non recyclables dans votre poubelle de maison

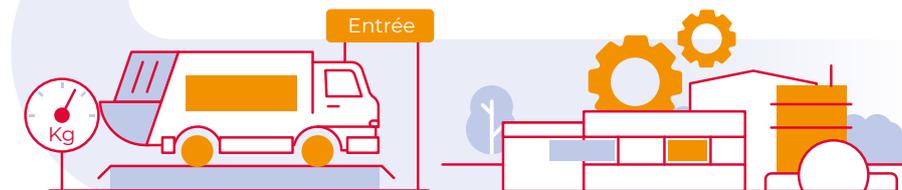
2 Ces déchets sont collectés



Aujourd'hui

50%
des déchets
sont valorisés.

**C'est déjà bien,
mais nous
pouvons encore
faire mieux !**



3 Le camion arrive sur le Pôle de traitement et de valorisation de La Tienne

4 Dans l'usine Ovade, la matière organique de votre poubelle est extraite pour être valorisée en énergie (biogaz) et en compost. Les déchets résiduels sont actuellement enfouis.

DE LA FUTURE CHAUFFERIE AU RÉSEAU DE CHALEUR

NOS DÉCHETS TRANSFORMÉS EN COMBUSTIBLE

Aujourd'hui, les déchets ménagers non recyclés sur le Pôle de traitement et de valorisation de La Tienne sont enfouis dans des casiers de stockage spécifiquement aménagés. Demain, ils seront préparés et affinés pour être transformés en combustible solide de récupération (ou CSR).

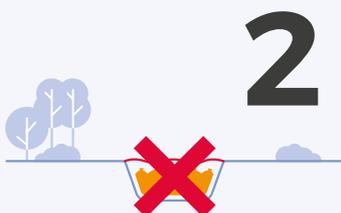
Une fois produit, le CSR est utilisé au fil des besoins pour alimenter la chaufferie et le réseau de chaleur de Grand Bourg Agglomération.



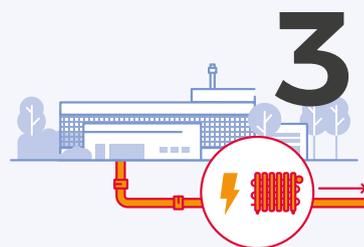
AVEC 3 EFFETS POSITIFS



1
Le combustible alimente la chaufferie spécifiquement adaptée à celui-ci.



2
Cette transformation des déchets en combustible met un terme à l'enfouissement des ordures ménagères.



3
La chaufferie produit de la chaleur utilisée pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage ainsi que de l'électricité.

Installation classée pour la protection de l'environnement, **la future chaufferie sera très réglementée et étroitement surveillée : un suivi 24h/24h et des contrôles 7j/7**

Plus d'infos sur les garanties sur organom.fr et grandbourg.fr

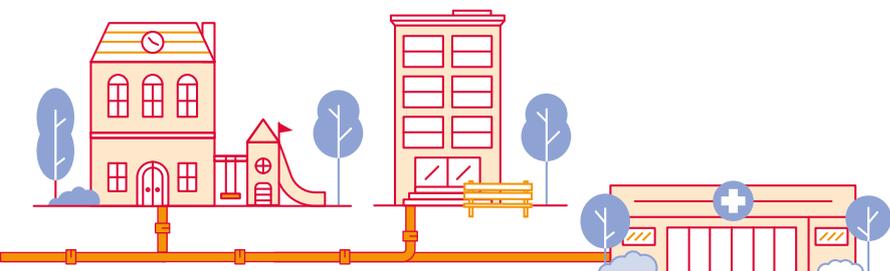
L'ÉNERGIE VERS LE RÉSEAU DE CHALEUR ET LES HABITANTS

À Bourg-en-Bresse, deux réseaux de chaleur alimentent des foyers et des services publics essentiels, pour leurs besoins quotidiens en eau chaude sanitaire et en chauffage.

UNE SOLUTION 100% GAGNANTE

L'énergie provenant de la future chaufferie est :

- **locale**, donc maîtrisée,
- **une alternative aux énergies fossiles** contribuant à la décarbonation de la société,
- indépendante des cours mondiaux donc présentant **une meilleure stabilité tarifaire pour les abonnés.**



EXPRIMEZ-VOUS !

DANS QUEL ÉTAT D'ESPRIT ?

Organom et Grand Bourg Agglomération, partenaires dans ce double projet déchets énergie, ont souhaité organiser ensemble une **concertation à dimension humaine** avec de nombreuses rencontres en petits groupes, facilitant l'expression de chacun.

SUR QUELS THÈMES ?

- 1** Les garanties pour la qualité du sol, de l'eau et de l'air
- 2** L'intégration de la chaufferie dans son environnement naturel
- 3** Le contrat de confiance : information et communication avec les habitants

Chacun de ces sujets fera l'objet d'un atelier thématique.



COMMENT ?

- 3 ateliers thématiques
- 3 jours de visite
- Des rencontres
- Des registres
- Des formulaires web
- Une adresse postale et un mail dédié



Retrouvez dès maintenant le programme et inscrivez-vous sur organom.fr et grandbourg.fr

QUE DEVIENDRONT VOS CONTRIBUTIONS ?

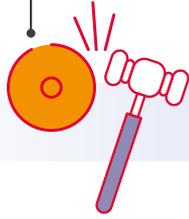


- La réunion publique de restitution aura lieu début 2024.
Vous en serez tenus informés.
- **Toutes les remarques, suggestions, demandes seront prises en compte** en vue de la conception et la réalisation du projet.



2022

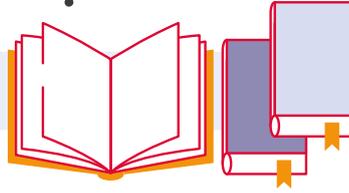
Lancement du projet de chaufferie.



2023

Lancement de la sélection de l'entreprise qui réalisera la chaufferie et celle qui créera le réseau de chaleur.

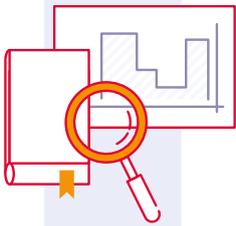
Réalisation de la concertation préalable en amont du projet.



2024

Choix des entreprises de construction.

Études de réalisation.



2025

Procédures administratives dont enquête publique.



Un an après la concertation préalable, les citoyens seront de nouveau sollicités dans le cadre d'une **enquête publique réglementaire**.

Placée sous la responsabilité d'une commission d'enquête désignée par le Tribunal administratif, à la demande de la Préfète de l'Ain, elle vise à présenter les impacts et les garanties à la lumière des études de réalisation.

Le rapport de la commission d'enquête intègre les avis de la population.

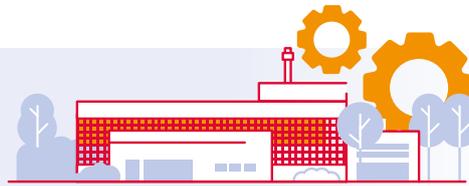
2025

Lancement des travaux.



2027

Mise en service de la chaufferie reliée au nouveau réseau de chaleur.



PLUS D'INFO
sur organom.fr et sur grandbourg.fr

Retrouvez

- **Le dossier de présentation complet du projet (modalités, garanties...), à télécharger**
- **Les formulaires d'inscription aux visites et animations organisées dans le cadre de la concertation**

Contact
concertation@organom.fr

organom
SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

GRAND BOURG
AGGLOMÉRATION